



## La pêche aux oursins est autorisée du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 15 avril 2021 en Région Provence Alpes Côtes d'Azur. Une pratique très réglementée pour permettre aux échinodermes de se reproduire.

- ❑ **Pour les professionnels varois, la pêche à l'oursin est une pêche saisonnière qui se pratique en apnée.** Elle fait partie de ce qu'on appelle la pêche artisanale aux petits métiers, elle est polyvalente, au sens où les pêcheurs pratiquent plusieurs métiers (filets, palangres, ...) en fonction des saisons et des ressources halieutiques disponibles.

**Depuis deux décennies, la quantité d'oursins comestibles (*Paracentrotus lividus*) n'a cessé de diminuer.** Fort de ce constat, les pêcheurs professionnels se sont mobilisés et un ensemble de textes sont venus réglementer la pratique de cette pêche professionnelle et de loisir.

- ❑ C'est ainsi que **les dates d'autorisation de la pêche aux oursins** sont fixées pour tous, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes, **du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 15 avril 2021** (arrêté du 27 octobre 2008). Ces dates sont les mêmes tous les ans.
- ❑ **La taille de capture pour les oursins de Méditerranée est fixée à 5 cm** hors piquants pour les pêcheurs professionnels (arrêté du 28 janvier 2013) **et** pour les pêcheurs de loisir (arrêté du 26 octobre 2012).

Quant aux quotas pour la pêche de loisir, les pêcheurs sous-marins et à pieds sont autorisés à pêcher 4 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour. Quant aux pêcheurs pratiquant cette activité depuis un navire de plaisance ils sont autorisés à pêcher 4 douzaines d'oursins par pêcheurs et par jour avec un maximum de 10 douzaines d'oursins par navire et par jour au-delà de 2 personnes embarquées

- ❑ **Dans le Var, 48 navires à la pêche artisanale aux petits métiers disposent de l'agrément sanitaire "Navire expéditeur de coquillages"** obligatoire pour exercer cette activité.

« *L'oursin est un bon produit qu'il faut respecter si on veut en profiter ad vitam aeternam. Respecter la taille et le remplissage, c'est respecter la ressource, donc notre avenir* », précise Franck Ravez, Président de la Commission oursin du CDPMEM Var.

- ❑ Depuis longtemps déjà, les pêcheurs artisans aux petits métiers du Var **sont conscients de leur rôle pour agir et garantir la durabilité de leur activité.**

Aux côtés de l'association environnementale Planète Mer, ils se sont investis dans le programme PELA-Méd (Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la MEDiterranée) et se sont impliqués dans la gestion des ressources halieutiques.

Aujourd'hui, ils utilisent le protocole qu'ils ont eux-mêmes mis en place pour collecter des données sur l'oursin comestible. Grâce aux observations qu'ils réunissent, ils vont pouvoir proposer de nouvelles mesures pour protéger à la fois la reproduction des oursins et leur avenir de pêcheurs artisanaux.

**D'ores et déjà, ils défendent l'idée d'une période de pêche réduite.**

**CDPMEMV**, le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var, est une organisation interprofessionnelle des métiers de la pêche maritime et des élevages marins du Var. Organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public, il fédère plus de 150 professionnels. Au quotidien, il s'engage pour la préservation et le développement des métiers traditionnels de la pêche. Ses missions sont

- D'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- D'assurer, auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises, une mission d'information et de conseil.

FB : [cdpmem.var.7](https://www.facebook.com/cdpmem.var.7)



**Planète Mer.** Son ADN : retrouver un équilibre durable entre vie marine et activités humaines.

Planète Mer construit en local et en impliquant toutes les parties prenantes concernées, des solutions concrètes, reproductibles sur d'autres territoires, adoptées et généralisées dans les politiques publiques nationales ou européennes.

Planète Mer intervient dans les domaines de la protection de la biodiversité marine avec les citoyens – programme BioLit, la gestion des ressources de pêche avec les pêcheurs – programme PELA-Méd, et la restauration des milieux dégradés avec les populations locales – programme YAF KERU.

C'est une association environnementale, d'intérêt général, créée à Marseille en 2007, par 2 passionnés des Océans, Laurent Debas et Matthieu Mauvernay.

[planetemer.org](http://planetemer.org)

---

## CONTACT PRESSE

### CDPMEM du Var, Toulon

Stéphanie Joubert, Chargée de mission : [cdpmemvar@gmail.com](mailto:cdpmemvar@gmail.com), +33 4 94 06 63 34

Franck Ravez, Président de la Commission oursin du CDPMEM Var : [franckravez@orange.fr](mailto:franckravez@orange.fr), +33 6 11 48 12 51